



Rente accident de travail et retraite

Par **gusai**, le **09/03/2010** à **10:50**

Né le : 13/04/1960

Je perçois une rente accident de travail depuis 1995 , le taux d'invalidité est de : 95%. A quelle âge pourrais-je prétendre une retraite, et sera-t-elle revalorisée au fil des années?

Vous remerciant à l'avance.
Cordialement.